



1. TENUE DE TRAVAIL

- 1 Veste de cuisine manche longue en polyester coton blanc
- 1 Pantalons de cuisine en polyester coton noir
- 1 casquette en polyester coton blanc (ou charlotte, couvre-chef couvrant la totalité de la chevelure)
- 1 tabliers « chef » 100% coton blanc
- 1 paire de mocassins de sécurité en microfibre noir sans lacets

Cette tenue peut être achetée chez un des fournisseurs mentionnés à titre d'exemple sur la liste ci-dessous :

- **ARC DISTRIVETEMENT DE TRAVAIL** (magasin pour essayage)

197 cours de la Marne

33000 BORDEAUX Tél. : 05 56 94 73 71

- **BRAGARD S.A** Contact M. Plantadis

Tél. : 06.73.00.10.90

Une fiche de commande type est fournie dans les documents joints.

Important : Conformément aux textes en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité du travail, l'apprenti ou stagiaire ne sera admis en atelier ou laboratoire que s'il est en possession de sa tenue réglementaire demandée. En cas de manquement à cette obligation, les sanctions prévues au règlement intérieur seront appliquées.

2. MATERIEL ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

- 1 porte vue 200 vues (210x297)
- 1 clé USB
- 4 Stylos bille (bleu, noir, rouge, vert)
- 1 crayon à papier
- 1 gomme
- 1 correcteur (style blanco)
- 1 tube de colle
- 1 paire de ciseaux
- 4 surligneurs (couleur au choix)
- 1 règle plate 20 cm
- 1 compas
- 1 rapporteur
- 1 équerre
- 1 protège cahier A4
- 1 calculatrice de base (type Casio collègue)
- 1 paquet de feuille A4 simple et double
- 6 portes vues 100 vues couleur différentes

3. TENUE DE SPORT

Le sport est une activité obligatoire prévue au programme de formation et fait l'objet d'une épreuve du diplôme. Les stagiaires ou les apprentis doivent se présenter aux cours d'éducation physique et sportive avec une tenue adaptée : chaussures et vêtements de sport, nécessaire de douche. Penser à prendre une bouteille d'eau.

4. TENUE CORRECTE ET DECENTE ASSIMILABLE A UNE TENUE PROFESSIONNELLE EXIGEE (ex: survêtements et shorts sont interdits...)

5. PETIT OUTILLAGE

L'OPCO de votre métier finance l'achat des **mallettes et outillage**. En conséquence, vous n'avez rien à acheter dans l'immédiat. Néanmoins, un complément pourra vous être demandé à la rentrée.